



**RESEAU TRES HAUT DEBIT HAUTE-GARONNE**



**CONCEPTION CONSTRUCTION**

**DTI\_IMB-31297-AAAAB\_4 PLACE DE LA HALLE\_31530\_LEVIGNAC**

IMB-31297-AAAAB\_LEVIGNAC\_4 PLACE DE LA HALLE

Réf-IMB

Réf-IMB

Réf-IMB

Réf-IMB

Indices	Date	Objet de l'indice	Document			
			Rédacteur	Cellule	Vérificateur	Approbateur
A	25/11/2024	Création du document	CIRCET	BE		

Référence du document								
Départ.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	indice
<b>31</b>	<b>193</b>	<b>48</b>	<b>EXE</b>	<b>CCE</b>	<b>DTI</b>	<b>CIR</b>	<b>1</b>	<b>A</b>

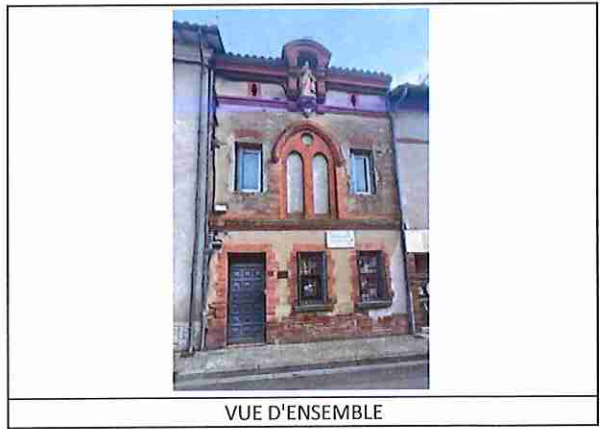
Diffusion du document :		FIBRE 31 DEPLOIEMENT					
Destinataires			N. ex	Destinataires			N. ex
Maître d'ouvrage			1				
Direction de Projet			1				
Direction de l'Ingénierie			1				
Direction de la Construction			1				
Maîtrise du document :		Prestataire					

Suivi des évolutions de l'indice	
Indice	Objet des modifications
A	Création du document

Réf. IMB	IMB-31297-AAAAB
Réf. Convention	31_193_048_AVP_NEG_CIM_CIR_007
Adresse IMB	4 PLACE DE LA HALLE 31530 LEVIGNAC



PLAN DE SITUATION



VUE D'ENSEMBLE

BON POUR TRAVAUX DATE: 18-12-2024

Signataire(s) : *Stéphane CHARPENTIER MAIRE*

*Charpentier*

**DESCRIPTION DU CABLAGE DE L'IMMEUBLE**

Le câblage de l'immeuble se fait en 4 étapes :

Etape ① : Connexion du câble immeuble au réseau fibre optique sur le domaine public

Etape ② : Acheminement du câble optique jusqu'à la colonne montante

Etape ③ : Installation des boîtiers d'étages dans l'immeuble et épanouissement des fibres optiques au sein de ces boîtiers

Etape ④ : Raccordement des logements aux boîtiers d'étages (réalisé sur demande du futur abonné)

Durant les travaux, Fibre 31 Déploiement s'engage à suivre une charte de qualité, comprenant :

- le respect des règles de mutualisation préalablement définies
- la conformité par rapport aux normes en vigueur et aux règles d'hygiène et de sécurité
- l'intervention d'entreprises certifiées et qualifiées dans le domaine du déploiement de la fibre optique
- la limitation de l'impact sur l'environnement et la propreté de l'immeuble
- la prise en compte de l'esthétique des parties communes (réutilisation des infrastructures existantes disponibles)

EMPLACEMENT PBO



pose boitier sur la façade

